

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

 REGION DE L'EST

 DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM

 COMMUNE DE DIANG

 SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON

 EAST REGION

 LOM AND DJEREM DIVISION

 DIANG COUNCIL

 GENERAL SECRETARIAT

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 002 / AONO/CDIANG/SIGAMP/CIPM/2026 DU 27 JAN 2026
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES POSTES AGRICOLES DANS CERTAINES LOCALITES DE LA
COMMUNE DE DIANG DANS LE DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST

Lot 1 : ABOUMADJALI ;
 Lot 2 : NDOUMBIA 1.

Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLICS MINADER- Exercice 2026

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Publics de l'Exercice 2026, LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DIANG, Maître d'Ouvrage, lance pour le compte de la Commune de DIANG, un appel d'offres national ouvert pour l'exécution des travaux de construction des postes agricoles dans certaines localités de la Commune de DIANG dans le Département du Lom et Djerem, Région de l'Est.

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux objet du présent Appel d'Offres portent sur :

- Travaux préparatoires ;
- Terrassement ;
- Fondations ;
- Maçonneries et élévations ;
- Charpente et Couverture et Plafond ;
- Menuiserie bois et métallique ;
- Menuiserie métallique ;
- Peinture et revêtement ;
- Electricité ;
- Plomberie sanitaire et assainissement.

3- PARTICIPATION

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises spécialisées dans le domaine du Bâtiment et Travaux Publics et installées en territoire camerounais.

4- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Publics de la République du Cameroun, Exercice 2024 :

- ♦ Imputation lot 1 : _____ ;
- ♦ Imputation lot 1 : _____ .

Lot	Localités	Cout prévisionnel (FCFA TTC)	Caution de soumission
1	ABOUMADJALI	22 000 000 (Vingt-deux millions)	440 000
2	NDOUMBIA 1	20 000 000 (Vingt millions)	400 000

5- CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré à la Mairie de Diang, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant, le versement de la somme non remboursable de **Cinquante mille (50 000) francs CFA**, payable à la Recette Municipal de la Commune de Diang.

6- REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous pli fermé à la Mairie de Diang (SIGAMP), au plus tard le **26/02/2026 à 09 heures précises** et devra porter la mention suivante :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 002 / AONO/CDIANG/SIGAMP/CIPM/2026 DU 27 JAN 2026 EN PROCEDURE D'URGENCE
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES POSTES AGRICOLES DANS CERTAINES LOCALITES DE LA
COMMUNE DE DIANG DANS LE DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST

Lot1 : ABOUMADJALI ;

Lot 2 : NDOUMBIA.

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

7- RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère en charge des Finances d'un montant de 2% du montant prévisionnel.

La caution devra rester valable Quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

8- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps à la Mairie de Diang le **26 février 2026 à 10 heures** précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Diang, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

9- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

A. Critères éliminatoires :

a. Offre Administratiue

- 1) Absence de la caution de soumission ;
- 2) Pièce falsifiée ;
- 3) Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ;
- 4) Absence ou non-conformité de l'attestation de catégorisation ;
- 5) Absence du récépissé

b. Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) N'avoir pas réuni au moins 80% de critères de qualification ;
- 3) Absence de déclaration sur l'honneur de n'avoir abandonné aucun chantier durant les trois (03) dernières années.

c. Offre Financière

- 1) Absence du sous-détail d'un prix unitaire quantifié ;
- 2) Omission du prix d'une tache quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;
- 3) Absence ou non-conformité au modèle de l'AAO d'un des éléments constitutif définis à l'article 14(3) du RPAO.

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B. Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- | | |
|---|---------|
| 1) La capacité financière | Oui/Non |
| 2) Les références de l'Entreprise | Oui/Non |
| 3) L'organisation, les plannings d'approvisionnement et d'exécution des travaux et la compréhension du projet | Oui/Non |
| 4) L'expérience du personnel d'encadrement. | Oui/Non |
| 5) Le matériel et les équipements essentiels. | Oui/Non |

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80% seront examinées.

10- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **soixante (60) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

11- CAUTION DE SOUMISSION

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre agréé par le Ministère en charge des Finances d'un montant de 2% du montant prévisionnel de chaque lot.

12- DELAI D'EXECUTION

Le délai prévisionnel d'exécution est de **trois (03) mois**, incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, aux contraintes particulières du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au Cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

13- ATTRIBUTION DU MARCHE

Le Marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre:

- 1- administrative sera jugée conforme ;
- 2- technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80 % ;
- 3- financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

14- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP), aux numéros de téléphones : 694 97 55 00/ 696 64 65 80.

Ampliations :

- ✓ DDMINMAP/LD/Bta ;
- ✓ ARMP (pour insertion au JDM) ;
- ✓ Pdt/CIPM-C.DIANG
- ✓ Affichage ;
- ✓ Chrono/archives.

DIANG, le 27 JAN 2026

Le Maire de la Commune de DIANG

Maitre d'Ouvrage

